

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard (jusqu'au point n°2020.65), Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame VILLA Pierrette (à partir du point n° 2020.66).
- M. GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.55 - OBJET : RESTAURATION COLLECTIVE ET PORTAGE DE REPAS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES.
VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Depuis 2009, la Commune de Bon-Encontre est adhérente au groupement de commandes relatif au service de restauration collective.

Les membres du groupement sont les suivants :

- Collectivités : Ville d'Agen et son CCAS, Ville du Passage d'Agen et son CCAS, Ville de Bon-Encontre, Ville de Nérac et son CCAS, Ville de Colayrac-Saint-Cirq, Ville de Foulayronnes, Ville de Saint Laurent, Ville de Bajamont, CCAS de Boé.
- EPCI : Agglomération d'Agen, Communauté de communes du Val d'Albret
- Associations : Crèche « Les petits Loups » de Pont du Casse, Crèche « Histoires d'enfants » de Bon-Encontre, UDAF

L'ensemble du groupement de commandes représente environ 710 000 couverts prévisionnels par an.

Ce groupement s'est chargé de la passation des marchés successifs de prestations de service relatifs à la gestion de la cuisine centrale et à la production de repas pour la restauration collective.

Le titulaire du marché est la société ELIOR et une convention pour constituer le groupement de commande pour la période 2019/2023 a été signée.

Le dernier marché, passé pour deux ans et reconductible 1 fois, a pris effet au 1er septembre 2019.

La Ville d'Agen est désignée coordonnatrice du groupement. A ce titre, elle a été chargée de la procédure de passation des marchés jusqu'à la signature et la notification.

Chacun des membres assure ensuite la responsabilité de l'exécution des prestations le concernant et, notamment, les paiements.

Il y est aussi prévu la constitution d'une commission technique constituée des responsables de la fonction « restauration » des adhérents. Elle participe à la préparation et au suivi du marché.

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre. Un suppléant devra être désigné.

Il convient en outre de préciser que les frais de gestion concernant le fonctionnement du groupement ainsi que les frais de passation du marché sont pris en charge par le coordonnateur. Les seuls frais à prendre en compte par chaque membre et au prorata du nombre de repas achetés sont les frais de renouvellement des équipements de la cuisine centrale.

II. Considérants et références juridiques :

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à la commission d'appel d'offres

Vu les articles L1414-1 à L1414-4 du CGCT,

Considérant que Mme Brigitte TREY D'OUSTEAU est en charge des affaires scolaires.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous proposer de :

DESIGNER Mme Brigitte TREY D'OUSTEAU (titulaire) ainsi que Mme Anne PAILHORIES (suppléant) comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande et comme membres à l'assemblée générale du groupement de commande.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 26 voix Pour, 3 Abstentions**

DESIGNE Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU (titulaire) ainsi que Mme Anne PAILHORIES (suppléant) comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande et comme membres à l'assemblée générale du groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 6 octobre 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200929-202055-DE
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020